



**PROCÈS-VERBAL  
DE CONTRÔLE VOLONTAIRE  
D'UN VÉHICULE AUTOMOBILE**

Sécuritest

N° D'IMPRIMÉ T 01307004

TYPE DE CONTRÔLE VOLONTAIRE		DATE DU CONTRÔLE		N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle volontaire total		13/02/2026		26008139
FONCTIONS CONTRÔLÉES		DÉFAILLANCES CONSTATÉES		
Ensemble des points visés par l'annexe 1 de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié.				

**Défaillances mineures :**

5.2.3.e.1. PNEUMATIQUES : Usure anormale ou présence d'un corps étranger AVG, AVD  
 8.2.22.c.1. OPACITÉ : Le relevé du système OBD indique une anomalie du dispositif antipollution, sans dysfonctionnement important  
 Code(s) défaut(s) standard(s) relevé(s) concernant le dispositif antipollution : P2BA9

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE	
N° D'AGRÉMENT : S062T100	
(9)RAISON SOCIALE : SARL CONTROLAUTO	
(3) COORDONNÉES : AVENUE GEORGES WASHINGTON 62400 BETHUNE Tél : 0321020210 - Fax : 0321021818	

(9) IDENTITÉ DU CONTRÔLEUR	
N° D'AGRÉMENT : 062T1323	
SIGNATURE :	

IDENTIFICATION DU VÉHICULE			
(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation	
HA-528-EV (F)	14/11/2024	14/11/2024	
Marque	Désignation commerciale		
RENAULT	MASTER		
(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre	
VF1RDA00074142612	N1	CTTE	
Type / CNIT	Energie		
N10RENCTJ26T259	GO		
Document(s) présenté(s)			
Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice			

KILOMÉTRAGE RELEVÉ	
33854	

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES				
	AVANT		ARRIÈRE	
	G	D	G	D
Ripage (-8 à +8 m/km) :	-0.2 m/km			
Dissymétrie suspension ( $\leq 30\%$ ) :	0 % 8 %			
Forces verticales :	1352 daN 927 daN			
Frein de service				
Forces de freinage :	521 daN	521 daN	353 daN	343 daN
Déséquilibre ( $<20\%$ ) :	0 %	3 %		
Forces de freinage (efficacité) :	521 daN	521 daN	353 daN	343 daN
Taux d'efficacité global ( $\geq 50\%$ ) :	76 %			
Frein de stationnement Taux d'efficacité ( $\geq 18\%$ ) :	18 %			
Émissions à l'échappement				
Opacité des fumées (0.13 m <sup>-1</sup> )	C1:<0.1 m <sup>-1</sup> C2:<0.1 m <sup>-1</sup>			
Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) :	-1.1 % -0.9 %			